



EHPAD Saint Vincent
Bas en Basset

Compte rendu Conseil de la Vie Sociale

Date : 20/04/2023

Présents :

Madame LOPEZ, représentante des résidents
Madame MASSARDIER, représentante des résidents
Madame BOURBON, représentante des résidents
Monsieur REYNAUD, représentant des résidents
Monsieur MAITRIAS, représentant des familles
Madame DUPUY, représentante des familles
Madame CHAPUIS, représentante des familles
Madame LACROIX, représentante des familles

Madame BRUYERE, représentante CA
Madame GONTAUD, attachée de Direction
Madame CHADOURNE, stagiaire
Monsieur VERRON, Directeur
Madame MERLE, Elève directrice

Rappel de l'ordre du Jour :

Election du président et du vice-président du Conseil de la Vie Sociale
Adoption du règlement intérieur
Présentation des bonnes pratiques pour le fonctionnement du CVS

Déroulement de la séance

La séance a débuté pour un tour de table pour que chaque participant se présente.
Monsieur VERRON a présenté le rôle du CVS et le cadre législatif dans lequel il s'inscrit.
Madame MERLE a présenté le rôle et les missions du CVS, ainsi que des propositions pour favoriser le fonctionnement du CVS.

Election du Président et du vice-président.

Il a été procédé à l'élection du président du CVS. Une seule résidente a souhaité se présenter pour être le président : Madame MASSARDIER.
Les représentants des résidents et des familles ont voté à l'unanimité pour Madame MASSARDIER.
Madame MASSARDIER est élue présidente du Conseil de la Vie Sociale.

Election du Vice-président : S'agissant de l'élection du vice-président, un seul candidat s'est présenté : Monsieur MAITRIAS. Il est élu à l'unanimité par le collège des résidents et des familles.

Adoption du règlement intérieur.

Sur les différents points abordés sur le règlement intérieur, il a été décidé de porter le mandat des élus à une durée de 3 ans.

Des échanges ont eu lieu sur les modalités de remplacement des différents élus et les modalités ont été validés par l'ensemble des résidents et familles :

En cas de décès ou démission :

- d'un résident élu, le président propose un autre résident pour intégrer le CVS jusqu'à la fin du mandat,
- du président, le vice-président prend la succession et propose un volontaire parmi les résidents pour intégrer le CVS jusqu'à la fin du mandat
- du proche d'un représentant des familles, ce dernier peut décider de quitter le CVS ou de rester jusqu'au prochain CVS. Le vice-président proposera un volontaire pour intégrer le CVS.
- du résident membre de la famille du vice-président, ce dernier peut décider de rester jusqu'au prochain CVS ou de laisser sa place à un autre membre des familles.

Le nombre de rencontres du CVS a été également acté à 3 minimum par an et jusqu'à 4.

Madame MERLE a précisé que le règlement serait mis à jour selon les décisions prises pour signature par la présidente, le vice-président et le directeur.

Monsieur VERRON précise que le prochain CVS aura lieu en juin pour parler du projet d'établissement qui est à revoir et de l'accréditation qui aura lieu sur le premier semestre 2024.

Monsieur VERRON précise que le CVS a lieu avant le CA. Le président du CVS ou son représentant assiste à ce dernier avec une voix délibérative. Un représentant des familles peut y être invité avec une voix consultative.

Questions Diverses

Questions posées/points soulevés	Réponses apportées par la Direction
Comment communiquer auprès des familles ?	Point à réfléchir entre les 4 représentants des familles. La Direction communiquera auprès des familles selon leurs décisions.

La séance est clôturée à 11 heures 30.